

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 23 JANVIER 2025

**Nombre de membres :**

 En exercice : 59  
 Présents : 37  
 Pouvoirs : 10  
 Votants : 46

**Date de convocation et d'affichage :**

17 janvier 2025

**Numéro :**  
 D20250123\_10

**Objet :**

Approbation de la convention de financement et de la subvention au centre social COLIBRI

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Crans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Didier	BEREZIAT	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	C. MONIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	L. COMTET
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Frédéric	HAUPERT	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	I.DUBOIS
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	T. JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS**

Rapporteur : **Evelyne ESCRIVA**

**Considérant** la compétence de la Communauté de communes en matière de parentalité, considérant le soutien aux centres sociaux pour l'accompagnement à la vie sociale,

**Considérant** l'activité du centre social Colibri, l'association a émis une demande de subvention auprès de la Communauté de communes de la Dombes pour assurer les missions du centre social situé 414 rue de la Dombes à Villars les Dombes.

L'association a été reçue pour présenter sa demande de soutien financier d'un montant de 30 000€ et pour échanger avec les membres des commissions action sociale et finances lors de la séance du 13 novembre 20214.

A l'issue de cette rencontre et face au contexte financier actuel, les membres des commissions ont convenu que le centre social Colibri devrait faire une modification à la baisse du montant de la demande.

Le centre social Colibri a été reçu avec les autres centres sociaux le 28 novembre 2024 pour rendre compte de la position des commissions.

Le centre social Colibri a fait part d'une nouvelle proposition à hauteur de 25 000€ pour l'année 2025.

Lors de sa séance du 7 janvier 2025, la commission finances a émis un avis favorable à cette demande de subvention de 25 000€.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances le 7 janvier 2025,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer une subvention de 25 000€ au centre social Colibri pour l'année 2025,
- De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- D'autoriser Mme La Présidente à signer la convention annuelle de soutien financier avec le centre social Colibri et tous documents nécessaires au versement de la subvention.

#### **Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide par 46 voix pour et 1 abstention :

- **D'attribuer** une subvention de 25 000€ au centre social Colibri pour l'année 2025,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Mme La Présidente à signer la convention annuelle de soutien financier avec le centre social Colibri et tous documents nécessaires au versement de la subvention.

Ainsi fait et délibéré, le 23 janvier 2025.

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

